

Aide-mémoire «Tournées littéraires»

Pro Helvetia soutient les lectures publiques d'autrices et d'auteurs suisses dans des institutions culturelles gérées professionnellement. Le soutien aux lectures de traductrices et traducteurs suisses suit les mêmes critères. Sont soutenues les lectures en Suisse (dans les autres régions linguistiques) et à l'étranger. En dehors de l'aire culturelle de langue allemande, la Fondation peut également accorder une contribution financière pour la participation active à des tables rondes littéraires. Elle soutient par année au maximum 3 tournées littéraires par autrice ou auteur.

Pro Helvetia soutient en priorité des tournées littéraires d'autrices et auteurs de renommée suprarégionale qui

- ont bénéficié d'une bourse littéraire de Pro Helvetia dans les 4 dernières années (sont exclues les tournées littéraires budgétées dans le cadre de la promotion de l'œuvre créée)
- ont reçu un prix de littérature de l'Office fédéral de la culture ou d'autres prix littéraires d'un rayonnement suprarégional
- viennent de publier une nouvelle œuvre très remarquable

Où - Pro Helvetia soutient en priorité des manifestations ayant lieu dans les régions suivantes

- Suisse et Pays voisins
- Pays dans lesquels une traduction de l'autrice ou auteur est parue peu de temps auparavant
- Pays dans lesquels Pro Helvetia entretient une antenne ou réalise un programme prioritaire

Nombre de lectures requis en règle générale

- Suisse et Pays voisins: 1
- Reste de l'Europe: au minimum 3
- Hors de l'Europe: au minimum 4-5

Où - Institutions culturelles gérées professionnellement

- Maisons de la littérature et institutions semblables ayant leur propre programme de manifestations et le budget correspondant
- Festivals de littérature

Lieux exclus - Pro Helvetia ne soutient pas

- Les manifestations organisées dans les ambassades
- Les manifestations organisées dans le cadre de l'enseignement scolaire ou universitaire
- Les manifestations organisées par les autrices ou auteurs eux-mêmes
- Les vernissages de livres, les participations à des foires du livre, les tournées de promotion organisées par les maisons d'édition (exception: promotion de l'œuvre créée, voir ci-dessus)
- En cas exceptionnels: participation d'autrices ou auteurs à des congrès scientifiques

Qui, quoi, quand - Requête

- La requête est toujours du ressort de l'organisateur, qui l'envoie par le biais du portail www.myprohelvetia.ch (Tournées littéraires).
- Lorsque la tournée comprend plusieurs destinations, un seul organisateur se charge de déposer la requête auprès de PH.
- Au plus tard 8 semaines avant la première manifestation

prohelvetia

- Honoraires des auteurs (600 francs par journée de lecture), frais de voyage effectifs (pas de frais d'hôtel et de pension, ni de frais structurels ou concernant l'animation)
- Pour les autrices et auteurs se présentant dans le cadre d'un programme ou d'un festival littéraire conjointement avec d'autres artistes d'autres disciplines: honoraires forfaitaires par journée de participation (800 francs / 2 pers.; 1200 francs / 3 pers.), frais de voyage effectifs des auteurs et participants
- Les voyages sont planifiés par les organisateurs ou les auteurs en consultation les uns avec les autres. Pro Helvetia n'organise pas de voyages.

Quand, qui - Payement

- Règle générale. Après la manifestation, Pro Helvetia reçoit de l'organisateur un rapport final (y c. décompte final). Les autrices et auteurs renvoient à Pro Helvetia le questionnaire de la Fondation avec un commentaire sur la manifestation.
- Payement pour tournée littéraire en Europe : L'organisateur verse directement à l'autrice ou auteur le montant que la Fondation a accordé. Une fois qu'elle a reçu le rapport final, Pro Helvetia vire ce montant à l'organisateur.
- Payement pour tournée littéraire hors de l'Europe : Après la manifestation, l'autrice ou l'auteur renvoient le questionnaire et Pro Helvetia leur verse directement le montant accordé.
- Acomptes. Sur demande, Pro Helvetia peut virer les frais de déplacement déjà avant le voyage. Le virement est effectué suivant le cas à l'autrice ou auteur ou à l'organisateur.

Le guide à l'usage des requérants peut être téléchargé sous www.prohelvetia.ch/downloads.

État: janvier 2015